

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN

Accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires

La notion de projet pédagogique prend forme à travers les différents contextes d'accueils proposés et gérés par la collectivité. Ils s'appuient sur le projet éducatif, socle commun à toutes les actions menées sur la Communauté de communes du Pays Bilurien.

PROJET PEDAGOGIQUE :

Objectifs :

FAVORISER L'ACCUEIL DES FAMILLES : PARENTS ET ENFANTS
DEVELOPPER L'AUTONOMIE ET LA PARTICIPATION DES ENFANTS
PRENDRE EN COMPTE CHAQUE ENFANT AU SEIN DU GROUPE EN VEILLANT A
ASSURER SA SECURITE PHYSIQUE, AFFECTIVE ET MORALE

AU NIVEAU DE L'ENFANT :

- **Prendre en compte l'avis des enfants sur ce qu'ils vivent à l'accueil de loisirs**
 - échanger avec les enfants à la fin d'un temps d'activité : prendre en compte les souhaits ou les envies pour organiser le programme d'activités
- **Donner à l'enfant l'opportunité de choisir**
 - proposer un créneau libre pour une animation au choix des enfants : à partir des souhaits ou des envies...
 - proposer plusieurs activités, différents lieux d'animation
 - respecter le choix et la demande d'une non activité au sens propre du terme : aménager un espace autonome : espace libre : jeux de société dessin, livres, petit matériel...
- **Faciliter l'accueil et la venue des familles à l'accueil de loisirs :**
 - identifier un espace d'accueil (repère pour les familles, parents et enfants)
 - utiliser cet espace d'accueil pour informer sur : les repas, les goûters, les infos utiles, planning d'activités, journée type, éléments importants de la semaine ou temps fort...
 - orienter les familles dans chaque salle d'activités en fonction de la tranche d'âge et de l'heure : panneau d'affichage
 - proposer aux familles une visite de l'accueil en amont de l'inscription ou de la venue de l'enfant : récupérer le dossier de l'enfant avant sa venue
 - aménager l'entrée de l'accueil de loisirs : signalétique, panneau identifiant le lieu
 - inviter les parents à partager un temps d'animation avec les enfants
 - organiser des temps de réunions afin d'aborder la vie dans l'ALSH et les projets séjours courts : deux temps d'inscription et une réunion d'information au service jeunesse
 - établir un lien avec la famille et ouvrir l'intérêt des parents aux activités de leurs enfants au cours des échanges le matin et le soir,

- proposer aux familles concernées par le ramassage de prendre contact avec le service jeunesse pour avoir des informations sur ce que vit l'enfant à l'accueil de loisirs
- **Aménager des temps calmes, de repos et d'autonomie permettant de prendre en compte le rythme de vie de l'enfant**
 - proposer un temps calme ou un temps de sieste pour les petits
 - alterner les activités dynamiques et calmes/ manuelles, sportives...
 - structurer les journées de séjours en alternant les temps d'activités et de repos facilitant la prise d'autonomie et la prise en compte du rythme de l'enfant selon la durée et le contexte de séjour.
- **Donner à l'enfant des repères pour qu'il s'intègre dans l'accueil de loisirs ou les séjours**
 - sensibiliser les enfants à des règles liées aux lieux (utilisable ou non) et au groupe (panneau avec les règles, de manière orale...)
 - définir l'organisation de la vie collective lors des séjours avec les enfants
 - présenter une journée type à l'accueil de loisirs ou lors d'un séjour
 - prévoir un temps de présentation des lieux, de l'équipe pour les nouveaux enfants et parents
 - décorer, aménager la salle pour modifier l'aspect quotidien des salles
 - aménagement du restaurant scolaire pour faire tourner les animateurs au niveau des tables et modifier l'aspect du quotidien en respectant les règles usuelles : participation active des enfants au temps de repas
- **Amener les enfants à se rencontrer et à vivre des temps d'animations communs**
 - faire des sorties avec une autre tranche d'âge : favoriser la rencontre avec des plus grands ou plus petits
 - ouvrir les séjours à deux tranches d'âge et dans le cadre de partenariat avec d'autres accueils de loisirs
- **Aménager des temps ou des espaces d'autonomie**
 - mettre du matériel, des jeux ou des jouets à disposition des enfants sur les temps libre et calme
 - installer un espace d'autonomie dans la salle d'activités
 - organiser le temps de repas pour favoriser la responsabilisation de l'enfant (mettre la table, débarrasser, se servir...)

Pour le temps de restauration : « le temps de restauration doit être un moment de plaisir, où l'enfant découvre des saveurs. Il ne doit pas être un moment de punition et d'humiliation »

.permettre à l'enfant de se restaurer convivialement dans le calme : tous les enfants entrent calmement dans le restaurant scolaire, les animateurs se répartissent sur les tables avec les enfants. Les animateurs interviennent lors de la répartition des enfants sur les tables pour veiller à assurer un climat convivial et calme.

.permettre à l'enfant de prendre le temps de manger : attendre que l'enfant ait fini de manger chaque plat avant de continuer le repas, attendre que toute la table soit réunie avant de servir le premier plat.

.permettre à l'enfant d'acquérir des notions d'hygiène : tous les enfants se lavent obligatoirement les mains, tous les enfants ont une serviette

.permettre à l'enfant d'apprendre à partager et à respecter la nourriture : mettre un plat par table et laisser tant que possible les enfants se servir eux même, sensibiliser les enfants au respect et à l'importance de la nourriture, à la notion de partage.

.développer le respect du personnel et des locaux : les échanges sont basés sur la politesse et le respect mutuel, les enfants participent au débarrassage des tables et veillent à manger proprement.

Le moment du repas doit être un moment éducatif et convivial.

L'équipe d'animateurs incitera les enfants (sans forcer) à goûter à tous les plats et non à finir obligatoirement son assiette. Si l'enfant goûte c'est déjà un gros effort.

Le temps d'accueil : pour que ce moment important soit vécu positivement, l'équipe d'animation doit faciliter cette transition (famille alsh) puis favoriser la réadaptation au fonctionnement du centre, au lieu, aux personnes.

L'animateur chargé de cette tâche est la première personne avec qui l'enfant et parfois la famille sont en contact ; c'est à lui d'aider l'enfant à entrer dans la structure en l'informant sur le déroulement de la journée, sur les enfants déjà arrivés, sur ceux qui viendront ou qui ne viendront pas.

Mais pour prendre toute la mesure (et surtout pour les jeunes enfants et les nouveaux arrivants), cette phase de transition doit s'opérer avec la coopération des parents. L'animateur pourra leur donner des informations sur le déroulement de la journée, sur l'organisation du centre et de la vie quotidienne pour les rassurer, pour qu'ils puissent à leur tour rassurer leur enfant. Coopérer avec les familles c'est aussi se donner les moyens de mieux connaître l'enfant : ses malheurs de la nuit précédente, un événement familial important, une impossibilité d'activité d'ordre médical... et donc d'améliorer la qualité du travail d'animation, la qualité relationnelle et la qualité de l'écoute à établir entre les animateurs et les enfants.

Aménager des espaces :

Mais l'accueil ne se résume pas en une phase de transition. En effet, c'est aussi pour l'enfant se détendre (vivre à son rythme), se divertir (être actif - jouer - être en relation), et par là-même se réapproprier les lieux, les personnes et les règles de vie...

Nous savons combien diffère d'un enfant à l'autre la manière dont commence sa journée : certains éprouvent encore le besoin de se reposer, d'autres au contraire courent et jouent dès leur arrivée. Nous savons aussi combien diffère, selon chaque enfant, la durée de ses actions.

il est nécessaire d'avoir prévu une organisation de l'espace qui permette de gérer la coexistence d'enfants qui se reposent et d'autres plus actifs.

Il convient d'agencer l'espace de l'accueil de loisirs en différents espaces ou « coins d'activités », les uns ayant une destination calme pour les enfants désireux de se reposer encore (lecture, jeux, et aussi coussins...), les autres une destination plus active adaptés aux enfants mieux éveillés.

Enfin, comme il est fréquent que les enfants qui arrivent à l'Alsh n'aient que peu ou pas déjeuné avant de venir, un espace peut être aménagé pour qu'ils puissent prendre une collation.

Les enfants se répartissent alors selon leurs propres besoins et leurs propres rythmes dans les différents espaces d'activités et peuvent, toujours à leur rythme, passer d'une activité plus calme à une activité plus vive.

Par un aménagement riche et varié de l'espace nous favorisons donc le respect des rythmes individuels, mais nous offrons aussi la possibilité d'être actif dès l'arrivée au centre. Les lieux du jeu ainsi agencés permettent à l'enfant d'y accéder de façon autonome, d'être ainsi libre du choix de son activité et de ce qu'il y prendra.

Enfin, l'existence d'espaces clairement délimités dans le centre et bien investis par les enfants morcelle le grand groupe en autant de petits groupes où les relations entre enfants peuvent s'organiser et se créer.

Des animateurs actifs : la clef d'un accueil réussi

L'aménagement du centre ne suffit pas à lui seul à assurer la pérennité des éléments décrits ci dessus. Seule une présence active des animateurs au moment de l'accueil permet d'assurer cette pérennité.

L'équipe d'animation, garante du respect des rythmes individuels, du bon fonctionnement des espaces et des activités, de la « qualité » des relations entre les enfants..., doit veiller d'abord au respect des règles de vie par les enfants : les enfants actifs ne doivent pas déranger les enfants qui se reposent, les espaces calmes ne doivent pas être dévoyés par un trop grand nombre d'enfants, les espaces utilisés doivent être rangés après y avoir joué... L'animateur a un rôle de régulateur.

S'il n'est pas toujours possible d'entrer en relation de manière « profonde » et significative avec chacun des enfants sur les temps d'activité, la mise en place d'un temps d'accueil relativement long permet de palier cette difficulté. L'éclatement du grand groupe en petits groupes d'enfants permet donc aux animateurs d'entretenir plus facilement des relations individualisées avec les enfants : l'occasion d'informer chaque enfant des activités, des projets de la journée, de l'y intéresser mais aussi d'être à l'écoute des envies, des attentes de chacun.

Les espaces sur les différents temps

Les coins: dans la salle ou en périphérie, l'animateur installe des « coins » permanents d'activité qui pourront accueillir les enfants (de 1 à 5 enfants), à certains moments de la journée. Ils pourront choisir, trouver dans chaque coin le matériel prêt pour l'activité (ils le rangeront à la fin). L'animateur va d'un coin à l'autre, veille au bon fonctionnement, stimule, valorise, encourage, enrichit... exemples de coin : légos, peinture, coloriage, modelage...

Le jeu libre : l'animateur propose une situation, un cadre motivant, riche. Les enfants participent selon leur inspiration, leur désir, seul ou à plusieurs. L'animateur stimule, aide, valorise. L'animateur intervient pour mettre en relation les enfants, montre ce qui est proposé aux autres enfants et si possible tout le monde participe à un jeu collectif (on oblige pas les enfants isolés à s'intégrer, on les invite progressivement et gentiment)

La séance dirigé: tout le groupe se retrouve avec les animateurs pour faire la même activité. L'animateur donne les consignes, le matériel, montre explique vérifie aide organise et enfin clôt l'activité. On range, nettoie ensemble.

Les regroupements : à la fin de chaque activité, l'animateur regroupe les enfants grâce à une histoire, un jeu, un goûter...afin de s'adresser à eux collectivement et échanger sur la journée, ce qui va suivre, les souhaits....

Les espaces communs (régie, cuisine,...), le matériel : ils sont utilisés par tous. Ils sont disponibles et à disposition de tous sauf cas particulier pour une animation (voir planning). Les lieux doivent être rendus propres et accessibles pour une prochaine animation (four...). La régie doit être rangée. Une régie bien rangée est une régie fonctionnelle.